

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 AVRIL 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, tenue, par visioconférence, le lundi 6 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de monsieur Benoît Bourque, maire avec un enregistrement audio de la séance.

Sont aussi présents,

Conseillers Céline Jutras  
Louis Véronneau  
Benoît Yergeau  
Frédéric Tremblay  
Georges Martel  
Jonathan Bussière

Assiste également à la séance madame Annick Vincent à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-021, daté du 5 avril 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les employés municipaux puissent y participer par visioconférence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

21-04-47

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau  
Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

21-04-48 Adoption du procès-verbal du mois de mars 2021  
Il est proposé par le conseiller Georges Martel  
Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'ADOPTER le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossiers et/ou comités  
Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

Dépôt du rapport financier 2020  
Dépôt du rapport financier présenté par conférence téléphonique, par le vérificateur comptable le 6 avril 2020.

MOTION Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement N° 21-704 décrétant un emprunt de 29 697 \$ au fonds de roulement municipal ainsi que les modalités de remboursement sur cinq années, ayant pour objet le remboursement de la dette suite aux travaux de mise aux normes des installations de production et de traitement de l'eau potable dans le cadre du TECQ 2014-2018 pour le secteur de l'aqueduc de Saint-Pie-de-Guire.

Un avis de motion est donné sans lecture par le conseiller Jonathan Bussière pour le règlement N° 21-704. Ledit règlement a été présenté par le maire Benoît Bourque et une copie a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours avant la présentation.

21-04-49 Adoption du règlement de taxation N° 21-703 relatif à la taxation pour les travaux effectués dans le cours d'eau Pokasso branche 22

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 21-703 relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Pokasso branche 22**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués entre 2018 et 2020, qu'une inspection finale a eu lieu en 2021 et que les coûts doivent être répartis selon la résolution 18-08-97, soit la répartition par frontage ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau  
Appuyé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
QUE le présent règlement portant le numéro 21-703 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

1. Qu'une compensation sous forme de taxe soit imposée aux propriétaires concernés par le règlement relatif au cours d'eau Pokasso branche 22 dont le tableau de répartition se lit comme suit :

NOM	LOTS	MATRICULE	FRONTAGE
Réjean Paquet	5 018 837	6295 73 6038	47,0
	5 018 838		85
Ferme RémiK 2010 Inc.	5 018 839	6295 84 8753	124
	5 018 840		45
Gestion Raymond Houle Inc.	5 018 842	6395 16 1343	628
Johanne Forcier	5 019 713	6295 88 4775	44
Les entreprises Clément Forcier	5 019 715	6295 99 0231	88
Karine Forcier	5 019 716	6295 99 3668	38
Paul Poirier	5 019 717	6295 99 5889	23

Cette compensation sera payable en un seul versement et sera récupérable au même titre qu'une taxe foncière. La compensation sera applicable en totalité à la partie EAE des matricules mentionnés au tableau de l'article 1.

2. Un taux d'intérêt de seize pour cent (16 %) sera applicable sur cette compensation si elle n'est pas acquittée dans les trente (30) jours de la facturation.
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Benoît Bourque, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : 1<sup>er</sup> mars 2021  
ADOPTION : 6 avril 2021  
ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 avril 2021

21-04-50 Adoption du règlement de taxation N° 21-703 relatif à la taxation pour les travaux effectués dans le cours d'eau Pokasso branche 8

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 21-702 relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Pokasso branche 8**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués entre 2018 et 2021, qu'une inspection finale a eu lieu en 2021 et que les coûts doivent être répartis selon la résolution 17-11-135, soit la répartition par frontage ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Frédéric Tremblay

Appuyé par le conseiller Louis Véronneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le présent règlement portant le numéro 21-702 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

1. Qu'une compensation sous forme de taxe soit imposée aux propriétaires concernés par le règlement relatif au cours d'eau Pokasso branche 8 dont le tableau de répartition se lit comme suit :

NOM	LOTS	MATRICULE	FRONTAGE
Ferme Nault Inc.	5 018 813	6194 20 5569	310
	5 018 811	6193 93 1479	532
Production Agri-Maska S.E.N.C.	5 018 806	6193 49 2205	549
Claude Brousseau	5 018 807	6193 58 0522	244
Luc Brousseau	5 018 809	6193 66 9236	350
Ferme Lumatrick (2004) Inc.	5 018 808	6193 57 8940	235
	5 018 810	6193 75 9934	256
Martin Desmarais	5 018 812	6293 12 1126	465

Cette compensation sera payable en un seul versement et sera récupérable au même titre qu'une taxe foncière. La compensation sera applicable en totalité à la partie EAE des matricules mentionnés au tableau de l'article 1.

2. Un taux d'intérêt de seize pour cent (16 %) sera applicable sur cette compensation si elle n'est pas acquittée dans les trente (30) jours de la facturation.
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Benoît Bourque, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent,  
directrice générale et secrétaire-  
trésorière

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET :

1<sup>er</sup> mars 2021

ADOPTION :

6 avril 2021

ENTRÉE EN VIGUEUR :

7 avril 2021

21-04-51

Appel d'offres – Pavage rang du Bord-de-l'Eau (1km)

Il est proposé par le conseiller Georges Martel  
Appuyé par le conseiller Jonathan Bussière  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à  
faire la demande de soumission pour les travaux de pavage du rang  
du Bord-de-l'Eau (1 km) en déposant l'appel d'offres sur le site du  
Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO).

ADOPTÉE

21-04-52

Autorisation travaux de voirie (Budget 2021)

Il est proposé par monsieur la conseillère Céline Jutras  
Appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'AUTORISER l'inspecteur municipal à faire les travaux prévus  
au budget, tels que balayage de rue, fauchage, grader, rapiéçage,  
travaux usuels, etc.

ADOPTÉE

21-04-53

Adoption du « Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020 »

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de l'an 8 doit être adopté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent...»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2021, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond, ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau

Appuyé par le conseiller Benoît Yergeau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2018;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle puisse envoyer au ministre de la santé publique (MSP) le Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020.

ADOPTÉE

21-04-54

Embauche pour le poste de secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues et les recommandations de la directrice générale et la conseillère madame Céline Jutras, responsables des entrevues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras

Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'EMBAUCHER madame Myriam Lévesque au poste de secrétaire-réceptionniste pour 20h/semaine, selon les modalités qui lui ont été présentées;

Que la permanence sera effective après la période de probation de trois mois.

ADOPTÉE

- 21-04-55 Autorisation d'achat d'un ordinateur  
Il est proposé par le conseiller Georges Martel  
Appuyé par le conseiller Benoît Yergeau  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE RETENIR la soumission de Performance informatique pour  
l'achat d'un ordinateur et des logiciels, pour le poste de réception  
au montant de ± 1 875 \$ taxes comprises.
- ADOPTÉE
- 21-04-56 Désignation de deux (2) représentants pour la vente pour défaut de  
paiement de taxes de la MRC de Drummond le 10 juin 2021  
Il est proposé par la conseillère Céline Jutras  
Appuyé par le conseiller Louis Véronneau  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE NOMMER madame Annick Vincent, directrice générale et  
secrétaire-trésorière et monsieur Benoît Bourque comme  
représentants de la Municipalité lors de la vente pour défaut de  
paiement de taxes du 10 juin 2021.
- ADOPTÉE
- 21-04-57 Office d'habitation Drummond - Autorisation de signature du  
formulaire d'hébergement  
CONSIDÉRANT que la prise en charge, soit l'hébergement d'urgence et  
l'entreposage temporaire des biens, relève de la compétence municipale;  
  
Considérant les trois (3) options de prises en charge offertes aux  
municipalités;  
  
EN CONSÉQUENCE  
Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau  
Appuyé par le conseiller Jonathan Bussière  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE RETENIR l'option trois (3) c'est-à-dire que la Municipalité  
de Saint-Pie-de-Guire confie la prise en charge des ménages sans  
logis au SARL de l'OH Drummond et autorise la directrice  
générale et secrétaire-trésorière à signer le formulaire de réponse  
de l'Office d'habitation Drummond.
- ADOPTÉE
- 21-04-58 Dépôt projet au Fonds de la Ruralité (Ombrière)  
Il est proposé par le conseiller Georges Martel  
Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de la  
Ruralité de la MRC Drummond, dans le cadre du projet de construction  
d'une ombrière sur le terrain des loisirs de la Municipalité;  
D'AUTORISER la secrétaire-trésorière, madame Annick Vincent, à signer  
tous les documents nécessaires à cette demande.
- ADOPTÉE
- 21-04-59 Approbation des comptes à payer  
Il est proposé par le conseiller Georges Martel  
Appuyé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS**  
**MARS 2021**

Accomodeur	Essence voirie	263,24 \$
Agritex	Paiement tracteur	309,72 \$
Bell	Téléphone bureau (2 mois)	265,66 \$
Bell	Téléphone loisirs (2 mois)	132,85 \$
Bell	Téléphone aqueduc (2 mois)	117,97 \$
Bell	Internet bureau (2 mois)	181,66 \$
Fondation CÉGEP	Contribution bourses étudiantes	300,00 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	113,53 \$
Hydro-Québec	Station pompage	1 043,01 \$
Loisir St-Pie	Contribution chocolat Pâques	300,00 \$
Revenu Québec	Remises gouvernementales (2 mois)	5 327,99 \$
Revenu Canada	Remises gouvernementales (2 mois)	1 951,28 \$
SSQ	RREMQ (2 mois)	1 261,68 \$
B. Yergeau	Remb. Caméra chalet des loisirs	459,89 \$

**SALAIRE**  
**MARS 2021**

Employés : 6 795,19 \$  
Élus : 2 398,56 \$

**COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE**  
**D'AVRIL 2021**

ADN Comm.	Page 150°/Mensualité site web etc.	666,11 \$
Annick Vincent	Frais déplacements – Dépôt janvier à mars	325,38 \$
Biovet	Analyse d'eau – Réseau St-David	76,46 \$
BPN Env.	Toilette chimique – coin piste cyclable	212,70 \$
Eurofins	Analyses d'eau– Réseau St-Pie	145,15 \$
FQM	Service professionnel - PIIRL	2 046,48 \$
Parent François	Déneigement municipal	16 157,82 \$
Groupe InfoPlus	Forfait sauvegarde/Windows mens.	101,18 \$
Infotech	Module élection	3 391,76 \$
L'annonceur	publication journal	321,93 \$
L'Express Drum.	Publication journal	768,03 \$
MRC Drummond	Quotes Parts /Traitement,tri recyclage/etc.	4 215,55 \$
Mégaburo	Fournitures de bureau/Copies couleur-noir	213,98 \$
Mun.St-Guillaume	Produits chimiques	314,97 \$
Patrick Morin	Matériau comptoir réception/asphalte froide	252,69 \$
Peinture Préfontaine	Peinture Station de pompage	74,79 \$
R.G.M.R.	Collecte matières résiduelles	1 948,08 \$
R.I.P.	Quote-Part service incendie	7 055,75 \$

ADOPTÉE

21-04-60

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau  
Appuyé par le conseiller Jonathan Bussière  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h25.

\_\_\_\_\_  
Benoît Bourque, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 21-04-52, 21-04-55, 21-04-59.

---

Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Je, Benoît Bourque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Benoît Bourque, maire